

VOUS EMMÉNAGEZ !

Réservé aux particuliers

Inutile de vous déplacer dans votre agence,

1. **Vous avez un compteur Linky** : contactez-nous quelques jours avant votre emménagement afin de programmer la souscription de votre contrat.

2. **Vous avez un compteur électronique ou électro-mécanique** : il vous suffit de relever les index de votre compteur, de compléter ce document et de l'adresser sous 48 h à :

BIENVENUE CHEZ VOUS

Pour faciliter votre emménagement, SÉOLIS a créé le service « **Énergie Immédiate** »*. Vous disposez ainsi de l'électricité dans votre logement dès votre arrivée.

*Le service Énergie Immédiate

« Afin de faciliter les démarches lors d'un emménagement, l'électricité est en libre accès pendant une période de 30 jours entre deux occupants. Si vous ne souscrivez pas de contrat pendant cette période, la fourniture d'électricité sera suspendue ».



VOTRE NOUVEAU LOGEMENT

J'opte pour un contrat au Tarif bleu Réglementé*

Référence Espace de Livraison

Option (voir au verso) : Base Heures Creuses Tempo

Date d'arrivée : Lieu-dit :

Adresse du logement :

Code Postal : Commune :

Vos coordonnées

Nom du titulaire : Prénom : Date de naissance :

Nom du co-titulaire :

Adresse de facturation (si différente du logement) :

Code Postal : Commune :

Adresse Mail : Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Si vous êtes locataire : coordonnées de votre bailleur :

*Réservé aux particuliers qui conservent ou souscrivent le tarif bleu réglementé à SÉOLIS

RELÈVE DU COMPTEUR

Si vous possédez un compteur électronique, appuyez sur la touche « défilement » pour visualiser les différents index de votre compteur.

Option Base	Option Heures Creuses	Option Tempo		
N° compteur : INDEX <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	N° compteur : INDEX HEURES CREUSES (cadran du haut) <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> INDEX HEURES PLEINES (cadran du bas) <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	N° compteur : JOURS BLEUS HEURES CREUSES <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> HEURES PLEINES <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	JOURS BLANCS HEURES CREUSES <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> HEURES PLEINES <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	JOURS ROUGES HEURES CREUSES <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> HEURES PLEINES <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

Relevé effectué le :

Signature :

DEMANDE DE MENSUALISATION OU DE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Pour le règlement de vos factures d'électricité, SÉOLIS vous propose d'opter pour le prélèvement automatique.

Vous pouvez choisir entre :

Le prélèvement à échéance de facture (le montant de votre facture est prélevé sur votre compte 15 jours après la date d'émission de la facture).

Le prélèvement mensuel (une proposition d'échéancier vous est adressée et mis en place dès réception de votre accord)

Vous choisissez la date de vos prélèvements : 5 10 15 20

Si l'une de ces propositions vous intéresse, merci de nous retourner ce document accompagné d'un R.I.B.

Nous vous enverrons par la suite un mandat à signer, autorisant SÉOLIS à effectuer les prélèvements sur votre compte.

Je souhaite recevoir mes factures par internet :

Oui, je renseigne mon adresse mail :

Non

LE TARIF BLEU RÉGLEMENTÉ

(pour les puissances de 3 à 36 kVA)

L'OPTION

BASE

- Le même prix, de jour comme de nuit, toute l'année.
- L'avantage de la simplicité.

Recommandée si vous utilisez peu d'appareils électriques et sans vous soucier des plages horaires de consommation.

L'OPTION

HEURES CREUSES

- Un prix réduit 8h sur 24h, dites « heures creuses »*.
- Un prix d'abonnement en fonction du niveau de puissance que vous avez souscrit.

Recommandée si vous utilisez des appareils électriques importants, comme le chauffage électrique ou le ballon d'eau chaude électrique.

*Plage Heures Creuses selon réglage du compteur en place, non modifiable.

L'OPTION

TEMPO

- Un prix qui varie selon la période de l'année.
- Dans l'année : 300 jours à prix bas (bleu), 43 jours à prix moyen (blanc) et 22 jours à prix élevé (rouge).
- Ces jours sont précisés sur le calendrier Tempo, consultable sur www.seolis.net et sur le boîtier Tempo installé chez vous.
- Les 22 jours rouges sont répartis entre le 1^{er} novembre et le 31 mars, ils peuvent être ou non consécutifs. Ils ne sont ni des samedis, ni des dimanches, ni des jours fériés.
- Quelle que soit la couleur, vous bénéficiez d'heures creuses, de 22h00 à 6h00.

Recommandée si vous disposez d'une autre énergie que l'électricité pour votre chauffage (poêle, insert par exemple) à utiliser pendant les périodes rouges.

*Réserve aux clients particuliers.

ACCUEIL CLIENTÈLE



Solutions **HABITAT**
Nos conseillers à votre écoute
du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00

N°Cristal 0969 397 901
APPEL NON SURTAXE

www.seolis.net

Retrouvez-nous aussi dans nos agences de Niort, Melle, Bressuire, Parthenay et Thouars.
Nos horaires d'ouverture sont consultables sur www.seolis.net rubrique « Contact »

 **Seolis**
SIEDS Energies • Services
Votre énergie est ici

336 avenue de Paris
CS 98536 - 79025 NIORT CEDEX
SAEML à Directoire et Conseil
de Surveillance au capital
de 72 116 000 €
RCS Niort 492 041 066



L'énergie est notre avenir, économisons-la !